

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/320/DEL/9.4

Séance du 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 novembre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, M. MANGEON Stéphane, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme INZANI Béatrice par M. CARBONNET Yann, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme DUJEANCOURT Anne, M. RUELOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. BOSCHER Emmanuel, M. NORBERT Jean par Mme DOUDET Catherine.

Absent :

Arrivé de M. MANGEON Stéphane à 19 h 39.

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 21/11/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 20	Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : MOTION DE SOUTIEN DES 85 SALARIES DE L'ENTREPRISE JENNIVER

Monsieur le Maire indique que le 17 octobre, le tribunal de commerce a ordonné la liquidation judiciaire de l'entreprise Jenniver à Longroy.

85 salariés - 55 sur le site de Longroy et 30 sur celui de Verescence à Mers-les-Bains - ont perdu leur emploi. 85 familles dont la situation bascule dramatiquement, dont l'avenir est lourdement hypothéqué. Une situation d'autant plus préoccupante que la moyenne d'âge de ces salariés est de 50 ans, ce qui rend leur avenir professionnel très incertain.

Les atouts ne manquent pourtant pas. Le savoir-faire de ces salariés spécialisés dans le tri de flacon de parfum est reconnu, incontestable. Le travail ne manque pas. Aucune menace n'est venue de la société Verescence qui fournissait dernièrement 90 % du carnet de commandes de l'entreprise dans le cadre d'un contrat annuel de 44 millions de flacons.

.../...

De surcroît, dans le domaine exigeant du flacon de parfum de luxe, les entreprises verrières ont besoin du tri manuel, spécialité de Jenviver.

La société a été délaissée par sa propriétaire qui la gère à distance depuis près de deux ans et qui, surtout, n'a pas modernisé l'outil de production comme l'ont fait d'autres unités du même type, modernisation qui aurait permis, en plus, une réduction de la pénibilité du travail.

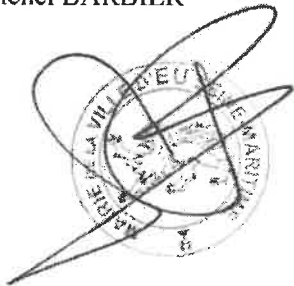
Les salariés sont prêts à repartir. Le site de Longroy peut être repris, amélioré, adapté. Les opportunités existent, pour peu qu'elles soient recherchées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, réuni le 27 novembre 2025, réclame la tenue imminente d'une table ronde réunissant les services préfectoraux qui connaissent parfaitement le dossier et les différents acteurs économiques du secteur verrier afin de faire valoir une solution pérenne respectueuse de la filière du verre, emblématique de notre région, et de l'intérêt des salariés et de leurs familles.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN

A handwritten signature in dark ink, which appears to read 'Julien Vasselín', is written over a faint, larger version of the official stamp.